

Action sociale et médico-sociale : actualité juridique et financière 2023

Une demi-journée de formation

jeudi 2 février 2023 de 14h00 à 17h15

Une analyse des textes les plus récents
(LFSS et autres lois, décrets, arrêtés, instructions)
relatifs à l'action sociale et médico-sociale et à son financement :
leurs contenus, leurs conséquences pratiques.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification.

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

**L'instruction DGCS n° 2022-237 du 8 novembre 2022 :
les règles fixées pour l'achèvement de la campagne budgétaire 2022**

**Les dispositions de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS)
impactant tout ou partie des ESSMS**

Les dispositions touchant les CPOM PA et PH.
Les mesures de renforcement du contrôle des ESSMS.
La poursuite de la réforme du financement des SSIAD :
mesures nouvelles et organisation de la période transitoire.
Les dispositions concernant les SAAD :
tarif plancher, revalorisation, compensations aux Départements.
Les mesures consécutives au "Ségur médico-social".
Les autres mesures inscrites à la LFSS.

Les derniers textes impactant les EHPAD

La publication des points GIR dépendance 2022 par la CNSA.
L'arrêté du 23 décembre 2022 fixant la hausse maximum
du tarif hébergement pour certaines catégories d'établissements.
L'arrêté du 13 décembre 2022 sur les indicateurs obligatoires.

Les plans de comptes M22 pour 2023 (arrêtés des 14 et 15 décembre 2022)

L'arrêté du 25 novembre 2022 modifiant les maquettes EPRD.

Les autres mesures prises en décembre 2022 et janvier 2023

L'horaire

La formation débutera à 14h00
et se terminera à 17h15.
Une pause de 15 minutes
sera effectuée
en milieu d'après-midi.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par
courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou
Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

Action sociale et médico-sociale : actualité juridique et financière 2023

jeudi 2 février 2023 de 14h00 à 17h15

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 375 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf) valant convention de formation simplifiée**.

La facture est payable à réception par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

| Civilité | Prénom | NOM | Adresse e-mail de connexion |
|----------|--------|-----|-----------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 375 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet